

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 19 janvier 2024

Comité État Littoral Mer Occitanie : point sur les actions engagées en 2023 et renouvellement du partenariat avec l'Union des villes portuaires d'Occitanie

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a présidé ce vendredi 19 janvier à Banyuls-sur-Mer (66), le Comité État Littoral Mer Occitanie (CELMO), une instance rassemblant les services et les opérateurs de l'État¹ qui œuvrent sur les politiques maritimes et littorales. Ce CELMO a permis de dresser un bilan des actions engagées en 2023. Les membres ont également réaffirmé l'engagement de l'État aux côtés de l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO).

14 millions d'euros de crédits État en 2023 pour accompagner près de 70 projets sur le littoral d'Occitanie

Dans le cadre du Plan littoral 21, l'État a mobilisé 9,4 millions d'euros en 2023 pour financer des études, des travaux et des expérimentations innovantes dans des domaines variés tels que l'adaptation aux risques littoraux, la préservation de la biodiversité, les sports nautiques, la transition écologique de la pêche, de la conchyliculture, du nautisme et des ports de plaisance.

Cette dotation a également permis de soutenir des projets d'aménagements portuaires, notamment dans les ports de commerce (Port-La-Nouvelle et Port-Vendres) et à Argelès-sur-Mer, ainsi que des projets de requalification urbaine, notamment à La Grande Motte, Mauguio-Carnon, Pérols, Port-Leucate, Port-La-Nouvelle, Banyuls-sur-Mer et Cerbère. Deux appels à projets ont par ailleurs été lancés en 2023 avec le conseil régional : « Avenir littoral » pour stimuler l'innovation et la « Transition numérique des ports de plaisance ».

Outre cette enveloppe, l'État a mobilisé d'autres moyens pour soutenir des projets de transition en faveur des territoires littoraux d'Occitanie :

- le **Fonds vert** a permis de financer une vingtaine de projets pour un montant total de 1,6 million d'euros, sur des mesures relatives au recul du trait de côte, à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (crabe bleu), au retrait d'épaves abandonnées, à la renaturation de site ou à la création de zone de mouillage écologiques ;
- le **Fonds d'intervention maritime (FIM)** porté par le Secrétaire d'État chargé de la mer a permis de financer 8 projets en 2023 pour un total de 1,2 million d'euros (restauration d'une barque patrimoniale à Thau, rénovation d'un sentier sous-marin à Agde, création d'une application mobile de surveillance des milieux lagunaires, déploiement d'une recyclerie nautique, développement d'un navire à assistance hydrogène, etc.) ;
- enfin, l'**appel à projet « Ports de plaisance d'avenir »**, également porté par le Secrétaire d'État chargé de la mer et opéré par le CEREMA, a permis de financer 3 projets de ports.

¹Créé en 2020, le CELMO rassemble les services et les opérateurs de l'État qui travaillent sur les politiques maritimes et littorales : les préfets des départements littoraux, sous-préfets, directeurs régionaux et départementaux, responsables des opérateurs concernés comme l'Ifremer, le Conservatoire du littoral, l'ADEME, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ou encore le Parc naturel marin du Golfe du lion.

Trois lauréats en Occitanie pour l'appel à projets « Ports de plaisance d'avenir »

La dynamique régionale a également bénéficié des dispositifs de soutien mis en place par le Secrétaire d'État chargé de la mer. Trois projets de réaménagements de ports de plaisance d'Occitanie sont lauréats de l'édition 2023 de l'appel à projets « Ports de plaisance d'avenir », piloté par le Secrétariat d'État chargé de la Mer qui en a confié la mise en œuvre au Cerema :

- le projet de requalification du port d'Argelès-sur-Mer (66) (rehaussement des quais en réutilisant des sédiments de dragage) ;
- la valorisation écotouristique du port de Pérols (34) et de ses abords (mise en valeur des quais, rénovation des équipements portuaires) ;
- enfin, le projet de modernisation, d'optimisation et de valorisation du port du Cap d'Agde (34).

Partenariat renouvelé avec l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO)

Le préfet de la région Occitanie a signé une convention-cadre avec Serge Pallarès, président de l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO), qui acte la poursuite du partenariat de l'État avec l'UVPO pour trois ans (2023-2025).

Depuis 2018, l'État, aux côtés des autres partenaires du Plan littoral 21 (conseil régional d'Occitanie et Banque des territoires), soutient la stratégie de développement portée par l'UVPO : avec 50 ports maritimes et fluviaux, qui représentent 80% de la capacité totale des 30 000 anneaux de la région, les ports de plaisance d'Occitanie sont les vitrines et les moteurs de l'économie touristique bleue du littoral. Face aux effets du changement climatique et à l'évolution des attentes et des pratiques de la plaisance, ils doivent adapter leurs aménagements, renouveler leurs équipements, améliorer la qualité de l'accueil et diversifier leur offre de service.

Par cette convention-cadre, le préfet de la région Occitanie réaffirme son engagement pour accélérer la dynamique de transformation des ports de plaisance d'Occitanie portée par l'UVPO et impulsée par le Plan littoral 21, autour de la mise en tourisme de la filière plaisance et des transitions écologique, énergétique et numérique. Cet engagement s'est traduit par le lancement d'appels à projets portés avec le conseil régional d'Occitanie : AAP Tourisme, mer, littoral en 2021 (8 projets de verdissement de ports de plaisance financés pour 0,8 millions d'euros de subventions État) ou AAP Transition numérique des ports de plaisance en 2023-2024 (8 projets financés en 2023 pour 0,7 millions d'euros de subventions État). Sur les trois prochaines années de la convention-cadre, l'État et l'UVPO s'accordent à poursuivre les actions engagées en matière de transitions et à structurer une véritable stratégie d'optimisation de la ressource en eau.

« L'État en Occitanie est mobilisé aux côtés des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, organismes de recherche), pour faire du littoral Occitanie la vitrine d'un territoire résilient. Avec 14 millions d'euros de crédits État engagés en 2023, le Plan littoral 21 offre une force de frappe financière pour réaliser des investissements structurants et exemplaires sur le territoire. La qualité du partenariat noué avec l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO) illustre l'efficacité de la dynamique collaborative pour impulser une démarche de transition structurante dans une logique de planification écologique », Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45
Retrouvez-nous sur Twitter et Facebook